Burundi : Il faut prévenir et réprimer la « justice populaire »

HRW-APRODH, le 26 mars 2010La complicitÃ© des autoritÃ©s contribue aux attaques contre de prÃ©sumÃ©s malfaiteurs
Bujumbura â€“ Au Burundi, les attaques perpÃ©trÃ©es par des foules contre de prÃ©sumÃ©s malfaiteurs, souvent avec la
complicitÃ© des autoritÃ©s, ont conduit Ã au moins 75 meurtres en 2009, ont dÃ©clarÃ© Human Rights Watch et lâ€™Associa
pour la Protection des Droits Humains et des Personnes DÃ©tenues (APRODH) dans un rapport publiÃ© aujourdâ€™hui. Le
gouvernement burundais devrait mettre fin Ã lâ€™implication des autoritÃ©s dans des actes de Â«Â justice populaireÂ Â» et
traduire les responsables en justice, ont soulignÃ© Human Rights Watch et lâ€™APRODH.Le rapport de 111 pages, intitulÃ©
Â«Â La "justice" populaire au BurundiÂ : ComplicitÃ© des autoritÃ©s et impunitÃ©Â Â», rÃ©vÃ¨le que les autoritÃ©s ont parfois
directement impliquÃ©es dans des meurtres par lynchage et des passages Ã tabac de prÃ©sumÃ©s malfaiteurs, ou ont facilitÃ
ces actes en mettant sur pied des Â«Â comitÃ©s de sÃ©curitÃ©Â Â» non formÃ©s qui opÃ¨rent en marge de la loi. Dans dâ€™
cas, des agents de lâ€™Ã‰tat ont assistÃ© sans rÃ©agir Ã des attaques menÃ©es par une foule contre de prÃ©sumÃ©s malf
rapport, rÃ©sultat de sept mois de recherches sur le terrain, relÃ¨ve que ces meurtres ne dÃ©bouchent que rarement sur
lâ€™ouverture dâ€™enquÃªtes officielles, et encore moins sur des poursuites judiciaires.
Â«Â Trop de responsables ferment les yeux devant la justice populaire qui est endÃ©mique au Burundi Â», a dÃ©noncÃ©
Georgette Gagnon, directrice de la division Afrique Ã Human Rights Watch. Â« Lâ€™Ã‰tat a pourtant le devoir de garantir la
sÃ©curitÃ© de ses citoyens, mÃªme sâ€™ils sont soupÃ§onnÃ©s dâ€™avoir commis un dÃ©lit.Â Â»Le rÃ´le jouÃ© par certains
locaux va dâ€™une implication directe dans des actes de violence populaire Ã des connivences pour Ã©touffer les affaires.
Dans la commune de Buraza, un membre du conseil local de colline aurait participÃ© au meurtre par lynchage dâ€™un
prÃ©sumÃ© voleur, Cyprien Habonimana, et Ã la torture de sa complice prÃ©sumÃ©e. Dans la commune de Mutaho, un chef d
poste de la police a dÃ©clarÃ© Ã Human Rights Watch et Ã lâ€™APRODH que toute personne surprenant quelquâ€™un en fl
dÃ©lit de vol dans son champ la nuit pouvait lÃ©gitimement tuer le suspectÂ ; ce chef de poste a refusÃ© dâ€™enquÃªter sur c
type de meurtres, mÃªme lorsque lâ€™identitÃ© des meneurs Ã©tait bien connue. Dans la commune de Kinyinya, les
responsables administratifs ont dissimulÃ© des informations Ã la police au sujet du meurtre par lynchage de deux jeunes
soupÃ§onnÃ©s dâ€™avoir volÃ© un vÃ©lo.Rares sont les cas de violence populaire qui ont donnÃ© lieu Ã des enquÃªtes ou Ã
arrestations, et aucune de ces affaires nâ€™avait encore abouti Ã une condamnation en fÃ©vrier 2010.NÃ©anmoins, dans
certains cas, les responsables de la police et de lâ€™administration ont cherchÃ© Ã sâ€™interposer dans des actes de violenc
populaire, mettant parfois grandement en pÃ©ril leur propre vie. Dans la commune de Giteranyi, par exemple, un
responsable communal a tentÃ© dâ€™emmener sur sa moto un homme soupÃ§onnÃ© de meurtre afin de le mettre en sÃ©curi
se frayant un passage Ã travers une foule en colÃ¨re quâ€™il a estimÃ©e Ã 2 000 personnes. La foule a jetÃ© des pierres sur
responsable communal, qui sâ€™est vu obligÃ© dâ€™abandonner lâ€™homme quâ€™il avait pris en charge.Ã€ Bujumbura, un
voleur de moto sauvÃ© de la vindicte populaire par la police a confiÃ© Ã Human Rights WatchÂ : Â«Â Je ne mâ€™en serais ja
sorti vivant si la police nâ€™avait pas Ã©tÃ© lÃ .Â Â»Presque un quart des affaires dÃ©crites dans le rapport ont eu lieu dans la
province de Ruyigi, thÃ©Ã¢tre de 17 des 75 meurtres par lynchage enregistrÃ©s en 2009. Ngozi, Bujumbura Mairie,
Bujumbura Rural, Gitega et Muyinga figurent parmi les autres provinces fortement touchÃ©es.Human Rights Watch et
lâ€™APRODH ont rÃ©vÃ©lÃ© que parmi les facteurs contribuant au phÃ©nomÃ¨ne de justice populaire figure notamment le ma
de confiance dans la police et dans lâ€™appareil judiciaire, tous deux minÃ©s par la corruption, lâ€™incompÃ©tence et un man
de moyens. De nombreux Burundais croient que toute personne soupÃ§onnÃ©e dâ€™infraction peut obtenir sa libÃ©ration de
prison en versant un pot-de-vin, ce qui rend le systÃ¨me de justice officielle inopÃ©rant. Ces conditions donnent lieu Ã de
graves problÃ¨mes sur le plan des droits humains.Â«Â Les Burundais qui sont victimes dâ€™un dÃ©lit nâ€™attendent aucune
protection de la part de la police et aucune justice de la part des tribunaux. Ils prÃ©fÃ¨rent souvent recourir Ã la force pour
se protÃ©gerÂ Â», a expliquÃ© Pierre Claver Mbonimpa, prÃ©sident de lâ€™APRODH. Â«Â Pour mettre fin Ã la justice popula
faudrait que le gouvernement prenne des mesures urgentes pour rÃ©tablir la confiance de la population dans la police et
dans le systÃ¨me judiciaire.Â Â»Human Rights Watch et lâ€™APRODH ont appelÃ© le gouvernement Ã mettre un terme Ã
lâ€™impunitÃ© dont jouissent les auteurs dâ€™actes de justice populaire, lesquels devraient Ãªtre traduits en justice comme le
les autres responsables dâ€™infractions graves. Le gouvernement devrait lancer une vaste campagne de sensibilisation du
public visant Ã amÃ©liorer sa comprÃ©hension du systÃ¨me de justice pÃ©nale et Ã dÃ©courager la justice populaire. Le
gouvernement devrait par ailleurs remÃ©dier aux dÃ©ficiences de la police et de lâ€™appareil judiciaire qui contribuent Ã la
perpÃ©tration de ces meurtres, ont soulignÃ© les deux organisations.Lire le rÃ©sumÃ© et recommandations (avec des
photographies) Lire l'ntÃ©gralitÃ© du Rapport